



## Précisions concernant l'impact financier du développement des usines de production d'électricité CHO-Power®

Suite à l'annonce du 15 juin dernier la Société publie ci-après des précisions sur l'impact financier de la mise en œuvre des usines CHO-POWER et de la première d'entre elles, CHO Morcenx.

### Participation dans la société CHO Morcenx SAS

La construction de l'usine nécessite un montant total de 36 M€ sur 18 mois ; le partenaire financier apportera 22,8 M€ et Europlasma 3 M€ en fonds propres. Un crédit fournisseur de 4 M€ et un crédit immobilier de 6,2 M€ pour la construction des bâtiments complètent le financement.

La détention capitalistique de départ d'Europlasma dans la structure CHO Morcenx SAS (25 %) sera 3 fois supérieure à son apport en cash grâce à la valorisation des accords de licence négociés pour ce projet et au remboursement en actions des frais de développement du projet portés par le Groupe. Le mécanisme incitatif à la performance, qui prévoit une montée au capital pouvant aller jusqu'à 45 % de CHO Morcenx SAS pour Europlasma, est de 10 % pour l'atteinte du Taux de Retour sur Investissement attendu pour le projet et de 10 % pour une mise en service dans les délais.

Le solde des ressources apportées par Europlasma (12,7 M€ - 3 M€ = 9,7 M€) se décompose comme suit : une garantie bancaire de 1,2 M€ pour la mobilisation du crédit immobilier, et une garantie de performances et de bonne exécution de 7,5 M€ négociée avec le fonds partenaire pour une durée de 30 mois, auxquels s'ajoute 1 M€ de trésorerie liée au projet.

L'accord avec le partenaire financier est acquis sous réserve que la société puisse émettre les garanties bancaires décrites ci-avant, objet des augmentations de capital proposées aux actionnaires.

### Participation dans les autres usines type CHO POWER

Dans sa globalité, le processus de financement négocié avec le fonds partenaire sera dédié à la construction sur 3 ans d'unités de production CHO-Power pour une capacité combinée de 54 MWe, avec la possibilité d'étendre ce financement à la construction d'usines supplémentaires pour un total de 200 MWe sur 5 ans. Ainsi, le partenaire financier pourra apporter jusqu'à 50 M€ pour la première tranche de 54 MWe. Les mécanismes de participation au capital envisagés pour les différentes sociétés de projets CHO-Power sont similaires à ceux employés pour la première usine de Morcenx.

Les usines CHO-Power sont un concept d'utilisation d'énergie électrique locale produite à partir de biomasse et de déchets produits localement ; chaque usine - dont celle de Morcenx - a donc volontairement une puissance limitée de 12MWe environ (dépendant des déchets entrants pour un investissement de 3 M€ par MWe produit environ). L'accord de financement négocié avec le partenaire financier prévoit le démarrage de la construction de 4 nouvelles usines en 3 ans (4 usines x 3 M€ x ~12 MWe = ~144 M€ d'investissement) avec une extension possible sur 16 nouvelles usines en 5 ans (16 usines x 3 M€ x ~12 MWe = ~576 M€ d'investissement), dans lesquelles Europlasma aura des participations.

### Impact financier

Dans le cadre de CHO Morcenx, Europlasma bénéficie du contrat de construction (EPC) de 36 M€ qui va s'étaler sur 18 mois. Compte tenu de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires en vigueur et sur la base d'un lancement effectif en juillet 2010, c'est un chiffre d'affaires de plus de 15 M€ qui pourra être reconnu en 2010, le solde étant reconnu en 2011.

Par ailleurs, la société INERTAM (filiale à 100 % d'Europlasma) se verra attribuer le contrat d'exploitation et de maintenance (O&M) sur une durée de 15 ans, pour un chiffre d'affaires cumulé de 75 M€, débutant dès 2012.

Pour mémoire, Europlasma a réalisé un chiffre d'affaires de 31,4 M€ en 2009. Sur cette base, le Groupe précise ses prévisions pour l'exercice 2010 : Europlasma entend générer une croissance rentable en 2010 avec un chiffre d'affaires en hausse de plus de 50 %, 90 % de cette hausse étant attribuable au lancement de CHO Morcenx, et le solde correspondant aux fruits de la croissance anticipée pour Europe Environnement et Inertam. Parallèlement, l'amélioration de la profitabilité du Groupe et de ses sociétés, dans la lignée des actions déployées en 2009, contribuera à l'atteinte d'un résultat net largement positif.

### Information sur la dilution potentielle suite aux augmentations de capital envisagées

Europlasma envisageait de financer ses apports grâce à l'augmentation des fonds propres permise par l'exercice de 1,7 millions de BSA existants exerçables à 2,32 € par action avant le 31 mai 2010, pour un montant total de 4 M€. Face à un environnement de marché difficile, très peu de BSA ont été exercés.

Dans ce contexte, les augmentations de capital envisagées (une première augmentation de capital de 2 M€ ouverte à tous les actionnaires et une seconde augmentation de capital de 4 M€ réservée aux investisseurs qualifiés) ne devraient occasionner qu'une faible dilution supplémentaire par rapport à celle qui était connue et induite par l'exercice des BSA décrits plus haut. La dilution finale sera liée au prix déterminé pour les actions nouvelles émises dans le cadre des augmentations de capital et correspondra au moins à 90 % du cours moyen pondéré par les volumes des 30 jours calendaires précédant l'opération. L'augmentation de capital réservée aux investisseurs qualifiés est par ailleurs soumise au vote des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale du 30 juin 2010.

## Soutien des principaux actionnaires d'Eurolasma

Les principaux actionnaires institutionnels d'Eurolasma (Crédit Suisse et AEK) ont renouvelé leur soutien aux augmentations de capital envisagées, tant pour le placement privé réservé aux investisseurs qualifiés que pour l'augmentation de capital ouverte à tous les actionnaires de la société auxquels ils sont favorables. Sous les réserves d'usage et l'examen de « l'Offering Memorandum » qui sera disponible pour l'ensemble des investisseurs qualifiés, Crédit Suisse et AEK ont notamment exprimé leur intérêt de principe à participer, aux côtés d'autres investisseurs, au placement privé par émission d'actions de préférence, visant à améliorer la gouvernance de la Société et à en assurer la stabilité.

### A propos d'Eurolasma

Fondé en 1992, Eurolasma est un groupe français spécialisé dans les technologies propres et la production d'énergie renouvelable. Le Groupe Eurolasma rassemble 4 unités principales et 260 collaborateurs fermement engagés en faveur du développement durable et experts dans le traitement et la valorisation des déchets.

- > **Eurolasma** développe, produit et commercialise des solutions de traitement des déchets et de production d'énergie sur la base de sa technologie propriétaire de la torche à plasma.
- > **Inertam** est le spécialiste mondial de l'élimination et de la valorisation des déchets d'amiante et des déchets dangereux.
- > **CHO Power** est un producteur d'électricité par gazéification des déchets (EfW – Electricity from Waste).
- > **Europe Environnement** est le leader européen des systèmes de ventilation et de dépollution de l'air en milieu industriel.

[[www.eurolasma.com](http://www.eurolasma.com)]

[Alternext - NYSE Euronext Paris – Mnemo : ALEUP – Isin : FR0000044810]

### Contacts presse et investisseurs

#### Eurolasma

Didier Pineau / Anne Bordères  
[contactbourse@eurolasma.com](mailto:contactbourse@eurolasma.com)  
 Tel : 05 56 74 73 72

#### Atout Capital Finance

Eric Parent / Mélanie Bonanno  
[melanie.bonanno@atoutcapital.com](mailto:melanie.bonanno@atoutcapital.com)  
 Tel : 01 56 69 61 81

#### Calyptus

Marie Ein / Alexis Breton  
[eurolasma@calyptus.net](mailto:eurolasma@calyptus.net)  
 Tel : 01 53 65 68 68